



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 10 mai 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2022.BVD.6819
Classification : Non classifié

Münchenbuchsee, Hofwil, Hofwilstrasse, extension du gymnase, crédit d'engagement pour la réalisation

En raison du nombre croissant d'élèves et de la « solution Quarta » décidée par le Grand Conseil, la mise en place de locaux provisoires pour héberger des salles de cours et une salle de gymnastique gonflable au gymnase Hofwil a été approuvée en 2012 et en 2017.

L'autorisation pour les locaux provisoires expire fin 2024. Ces derniers doivent donc être remplacés par des transformations dans les bâtiments existants, par des nouveaux locaux pour les sciences naturelles et une médiathèque ainsi que par une nouvelle salle de gymnastique triple. Parallèlement, des travaux d'entretien des bâtiments seront réalisés et l'installation de chauffage sera remplacée.

Un crédit de 62,045 millions de francs est demandé pour la réalisation des travaux. Celui-ci couvre les coûts totaux chiffrés à 68,83 millions de francs, moins les frais de concours et d'étude de projet déjà approuvés de 6,785 millions de francs. Le crédit doit permettre de financer les travaux de construction et de transformation prévus ainsi que les travaux d'entretien.

Le crédit englobe en outre un montant de 3,2 millions de francs pour l'équipement et le déménagement, à la charge de l'INC.

La présente affaire est soumise au référendum facultatif.

1. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (gros-œuvre 1)	7 186 000	80
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (second œuvre)	37 574 000	25
Loisir sport et détente, biens immobiliers (gros-œuvre 1)	5 206 000	80
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	13 214 000	25
Droits d'utilisation	2 000 000	30

2. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dép. d'investiss. totales	Dont inv. générant plus-value	Dont inv. Préserv. la valeur	Réserve en %
65 180 000	41 250 000	23 930 000	Pour bât. existants : 13 % de 16,2 mio Pour nouveaux bât. : 8 % de 49 mio

3. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En mio. CHF	Total	Années précéd.	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Années suivantes
Investissements effectifs nets*	65,18	2,91	2,13	3,90	33,50	11,00	6,21	0	0
Montant alloué dans le plan d'investiss. intégré 2022 de la DTT	59,50	3,73	2,00	12,80	28,2	8,00	0	0	0

* sans les coûts d'équipement et de déménagement à la charge de l'INC et les coûts des locaux provisoires à la charge de la DTT. Ces coûts concernent le compte de résultats.

Concernant les écarts entre les investissements effectifs nets et le plan d'investissement intégré, voir les explications au chiffre 4.5 du rapport.

4. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (gros-œuvre 1)	89 825
Enseignement, formation et recherche, biens immobiliers (second œuvre)	1 502 960
Loisir sport et détente, biens immobiliers (gros-œuvre 1)	65 075
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	528 560
Droits d'utilisation	66 667

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Concernant les frais de personnel : voir ch. 4.3 du rapport.